

# LE SERVICE MUSIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAÔNE : LA DIFFUSION DE LA CULTURE MUSICALE À 360°

**Christophe Daniel**

Directeur de la Médiathèque départementale de la Haute-Saône

## Résumé

*Dotée d'un service Musique depuis 1992, la Médiathèque départementale de la Haute-Saône a conventionné avec 24 bibliothèques de son réseau, leur apportant un accompagnement spécifique pour le développement d'une offre autour de la musique, avec pour objectif de créer un réseau de services Musique correctement réparti sur le territoire.*

\*

La Médiathèque départementale (MD) est le service de développement de la lecture publique du Conseil départemental de la Haute-Saône. Créée en 1981, elle s'est dotée d'un service Musique en 1992. En 2016, elle met en place le schéma directeur de développement de la lecture publique, voté par le Conseil départemental, dont l'objectif principal est de pallier les lacunes de ce territoire rural composé d'une grande majorité de collectivités de petites tailles.

Il est basé sur trois axes de travail :

- favoriser la mise en place d'un réseau de médiathèques intercommunales maillant le territoire départemental avec des services de qualité égale à ceux des grands réseaux urbains ;
- moderniser les bibliothèques et professionnaliser les bibliothécaires de la Haute-Saône ;
- ouvrir les bibliothèques aux acteurs éducatifs, culturels, sociaux et associatifs de leur territoire.

Cela se traduit concrètement par :

- **accompagner** : aide à la gestion d'une bibliothèque avec mise à disposition d'un pôle « Service aux bibliothèques » ;
- **conseiller** : conseil technique et assistance des projets des bibliothèques avec mise à disposition d'un pôle « Ingénierie culturelle » ;
- **former** : formation initiale et continue des personnels salariés et bénévoles ;
- **prêter** : constitution et mise à disposition d'une offre de documentation sur différents supports, dans un esprit pluraliste, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement, complétant l'action et l'offre des bibliothèques-relais partenaires ;
- **animer** : favoriser l'accès à toutes les cultures par l'animation du réseau de bibliothèques.

## POURQUOI DIFFUSER LA CULTURE MUSICALE EN BIBLIOTHÈQUE ?

Comme le rappelle la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et à la lecture publique, les missions des bibliothèques sont de former, informer, cultiver et divertir les usagers de leur territoire. Il revient donc à la MD de veiller à ce que toutes les bibliothèques de Haute-Saône soient en mesure de répondre à ces enjeux. Au cœur de ces missions se trouve la nécessité de diffuser toutes les cultures pour tous les publics. Cela inclut évidemment la culture musicale qui est une caractéristique universelle de l'espèce humaine, notre dénominateur commun depuis la Préhistoire.

La culture musicale a ainsi toute sa place dans le projet et les collections d'une médiathèque au même titre que les cultures littéraires, cinématographiques, audiovisuelles et vidéoludiques, comme l'affirme l'Acim (Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale) dans son manifeste «La musique a toute sa place en bibliothèque»<sup>1</sup>.

La Médiathèque départementale intervient sur tout le territoire du département, dans le cadre de conventions de prêt, d'aides à la création et à la gestion des bibliothèques communales et intercommunales.

Ces conventions définissent le type de services apportés par la MD, qui sont calibrés en fonction du niveau de développement de chaque bibliothèque. Les bibliothèques sont classées en 5 catégories selon une typologie spécifique au département : A+, A, B pour les médiathèques ; C et D pour les points-lecture. Les points-lecture ne peuvent pas bénéficier des services Musique et Numérique de la MD.

Aujourd'hui, 103 bibliothèques sont conventionnées avec la MD dont 24 médiathèques de catégorie A+, A et B conventionnées spécifiquement pour l'accompagnement de leur service Musique.

Cette convention spécifique «Aide au développement d'un Service musique» leur donne accès à :

- plus de 21 000 documents sonores ;
- une plateforme d'écoute de musique en ligne «Jukebox70» en partenariat avec le prestataire «musicMe» ;
- des formations autour de la musique (formation initiale à l'ouverture du service, connaissance des genres musicaux, outils d'animation) ;
- des animations musicales en bibliothèque (rencontres et concerts en bibliothèque) ;
- des conseils techniques (matériel d'écoute, aménagement, mobilier, gestion des collections) ;
- la prise en charge des coûts de la Sacem pour la diffusion de musique enregistrée dans les locaux des bibliothèques municipales des communes de moins de 7 500 habitants.

---

1 <https://acim.asso.fr/la-musique-a-toute-sa-place-en-bibliotheque/>

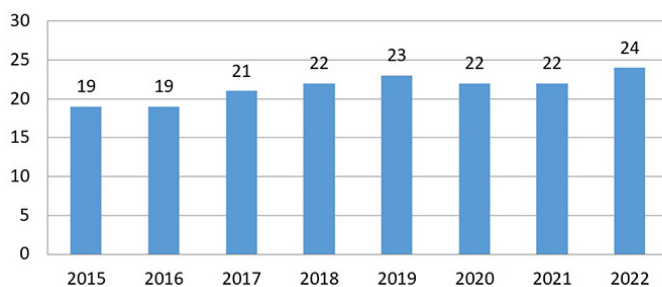
## INSCRIRE LES SERVICES MUSIQUE DANS UN ÉCOSYSTÈME LOCAL

En s'appuyant sur son réseau de 24 médiathèques conventionnées, la MD travaille sur l'accès à l'information et à la culture musicales, composantes essentielles des droits culturels de tous les Hauts-Saônois. L'objectif est de créer, structurer, animer, former, développer les compétences et offres d'un réseau de services Musique correctement réparti sur le territoire et de placer un service Musique dans au moins une médiathèque de chaque communauté de communes et afin d'apporter la musique au plus près des habitants du territoire (figures 1 et 2).

■ Figure 1. Carte du réseau Musique de la MD



■ Figure 2. Services Musique créés par la MD dans son réseau



Forts de nos quarante années d'expérience de diffusion culturelle en milieu rural, nous savons qu'une petite bibliothèque rurale ne se développe que si elle parvient à intégrer, voire à animer un écosystème culturel, social, éducatif et associatif local. Il en va

de même de nos services Musique. Ils n'ont aujourd'hui de sens que s'ils réunissent une communauté d'amateurs et professionnels de la musique tout en étant intégrés dans une chaîne locale comprenant musiciens, producteurs, auditeurs, salles de concerts, festivals, disquaires, associations, écoles de musique, conservatoires, etc.

Car organiser l'accès à la culture musicale se fait idéalement en additionnant plusieurs axes d'intervention qui permettent à la MD de doter son réseau de services efficaces et complets.

### L'écoute de musique enregistrée

Le débat sur la question de la pérennité des supports de musique enregistrée et la mise à disposition de disques compacts dans nos bacs dure depuis le début des années 2000. Ce débat est lassant car il justifie des fermetures totales de services Musique uniquement à l'aune du nombre de prêts de documents musicaux. La question de la place de la musique en bibliothèque n'est vue ici que par le petit bout de la lorgnette.

Aujourd'hui, en 2022, si l'on veut diffuser la culture musicale en bibliothèque en tenant compte des besoins de tous les publics, de tout âge et en respectant la nécessité évoquée dans la loi sur les bibliothèques et la lecture publique de décembre 2022 de respecter le pluralisme en représentant tous les courants musicaux, dans leur diversité et leur chronologie, il faut construire une collection musicale hybride, s'adaptant à tous les usages.

Afin de répondre à toutes ces demandes, nous proposons une collection de 21 000 disques compacts ainsi que l'accès à une plateforme d'écoute de musique en ligne, musicMe. Nous considérons aujourd'hui que le disque compact est encore pertinent car l'offre en ligne ne permet toujours pas l'accès à une offre qualitative, sans publicités intempestives, à tous les genres musicaux. Si les musiques populaires sont relativement bien représentées en ligne, ce n'est pas le cas de la musique classique, du jazz, de la musique pour enfants et des musiques du monde.

Par ailleurs, le disque a également pour avantage de pouvoir matérialiser la musique et travailler sur la valorisation de la scène musicale locale. La production discographique s'est démocratisée. Aujourd'hui pour les jeunes artistes et musiciens, la vente directe de leurs disques compacts et vinyles en fin de concert constitue un moyen d'améliorer leurs revenus, leur communication et leur marketing. Les médiathèques départementales ont généralement pour mission de valoriser et diffuser les artistes, auteurs, animateurs, illustrateurs, musiciens locaux, d'où la présence généralisée de documents sonores locaux et d'un « fonds local » dans leurs collections.

Il n'est pas non plus anodin de constater chez les jeunes générations une volonté de rematérialiser la musique, de refaire de l'écoute de musique une expérience sensorielle totale qui passe par la manipulation et l'observation d'un support. Le disque compact répond aussi à une demande de la part de nos usagers de plus de 40 ans. C'est également un support qui reste plébiscité chez les amateurs de musique pour enfants, de musique classique, world et de jazz.

Mais tout comme pour le livre, cela ne servirait à rien si ce n'était accompagné d'une stratégie de médiation et de développement des publics.

## L'animation et le spectacle vivant

La politique d'animation de la Médiathèque départementale est axée sur la nécessité de diffuser la culture et les arts au plus proche des Hauts-Saônois ; de permettre aux petites bibliothèques rurales de développer et diversifier leurs publics en multipliant les thématiques d'intervention de façon à nous adresser réellement à tout le monde ; de transmettre des compétences à nos bibliothécaires bénévoles ; de moderniser l'image des bibliothèques ; de créer un réseau de communautés musicales.

Nous avons donc travaillé sur un projet dénommé « Bibliothèques inclusives » comportant quatre thématiques dont une dédiée à la culture musicale. Le volet « Culture musicale » s'appuie systématiquement sur des partenariats. Par exemple, grâce à notre rapprochement avec le festival de musique baroque « Musique et Mémoire », nous avons l'opportunité de faire tourner à moindre coût dans les bibliothèques de notre réseau les artistes et ensembles qui y sont en résidence.

En contractualisant pareillement avec la Smac<sup>2</sup> locale « Echo System », nous valorisons également les artistes programmés dans cette salle en organisant des petits concerts, temps d'échanges avec les scolaires et les publics des bibliothèques, divers ateliers musicaux, conférences musicales participatives, etc. Chaque animation a pour objectif de présenter un artiste ou un groupe, leurs instruments, leur genre musical, leur œuvre puis d'illustrer le tout par un miniconcert avant d'entamer un échange final avec le public.

Faire venir un ténor lyrique lors d'un accueil de classe permet, par exemple, de faire tomber les barrières sociales et les préjugés liés à la musique classique. Nous avons fait de même cette année avec un accordéoniste rock en tournée dans nos médiathèques aussi bien devant des enfants que des adultes.

Par le biais du partenariat, nous tissons des liens entre les acteurs dynamiques d'un territoire : bibliothèques, associations gérant des salles ou des festivals, musiciens locaux. Peu à peu, une communauté d'amateurs et/ou pratiquants de musique se met en place. Les collections sont valorisées, rencontrent des publics qui ne venaient pas forcément en bibliothèque auparavant. Les bibliothécaires locaux montent en compétences et l'image de leur établissement est renouée.

Validées par le soutien répété de la Drac Bourgogne Franche-Comté, nos actions ont prouvé qu'il y avait une forte demande générale d'animations musicales dans la ruralité, quel que soit le genre de musique abordé.

Les bibliothécaires ont ainsi pris conscience qu'inclure le spectacle vivant, l'échange, la rencontre avec l'autre dans leurs services Musique était essentiel à leur fonctionnement. Enfin, en poussant les bibliothèques, au travers des animations, à s'ouvrir à leur environnement, la MD continue son travail d'inclusion des bibliothèques comme partenaires culturelles centrales de leurs territoires.

## La formation

Dans notre programme de formation, nous défendons notre stratégie de création de véritables tiers-lieux musicaux, par la proposition de collections hybrides, de mise en place d'animations basées sur des partenariats locaux, de valorisation de la scène musicale locale et de coconstruction avec les usagers.

---

2 Scènes de musique actuelle.

## Le développement des pratiques amateurs

Nous mettons à disposition du matériel d'animation et de sensibilisation à la pratique musicale. Nos ressources numériques en ligne donnent l'accès à des cours de musique sur tout instrument, des tablettes permettent d'accéder à des ressources de musique assistée par ordinateur (MAO). Nous prêtons également des instruments permettant à nos bibliothèques d'animer des temps de découverte et d'initiation. Le jeu vidéo est également un support mis à profit pour travailler sur la question musicale.

## LES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAÔNE

La gestion des collections musicales est basée sur une politique documentaire constituée d'une charte définissant les missions et le fonctionnement du service, d'un plan de développement des collections, d'une fiche domaine intégrée dans la politique documentaire globale de la MD et d'un plan de classement des collections.

La constitution des collections musicales doit répondre au mieux à nos différentes missions globales :

- donner accès à l'information et à la documentation et aux différentes formes d'expression culturelle participant à l'enrichissement personnel, à travers le texte, l'image et le son ;
- acquérir et promouvoir des fonds en rapport direct avec la mise en valeur du département ;
- faire découvrir des lieux de rencontre, d'échange et de convivialité dans ce réseau ;
- offrir l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies ;
- inciter à la formation initiale et permanente, à la mise à jour des acquis et connaissances, privés ou professionnels.

Cette politique documentaire prend en compte la spécificité du réseau : peu ou pas de budgets d'acquisitions de disques, réseau très dépendant de nos collections. Nous essayons donc de proposer un maximum de nouveautés tout en maintenant un fonds de catalogue représentatif de l'édition phonographique actuelle (figure 3).

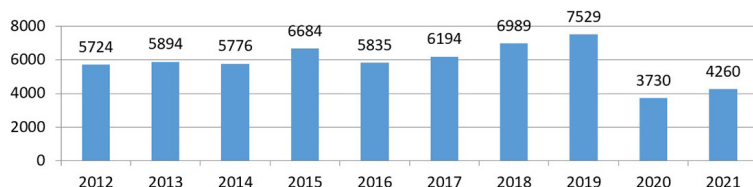
■ **Figure 3. Nombre de disques par genre dans les collections au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

|                                    |      | <b>% du fonds</b> | <b>% à atteindre (Poldoc)</b> |
|------------------------------------|------|-------------------|-------------------------------|
| Musique du monde                   | 3231 | 14,93%            | <b>14%</b>                    |
| Chanson française                  | 3895 | 17,99%            | <b>20%</b>                    |
| Jazz                               | 3104 | 14,34%            | <b>10%</b>                    |
| Rock et variétés internationales   | 4741 | 21,90%            | <b>24%</b>                    |
| Musique classique et contemporaine | 3364 | 15,54%            | <b>15%</b>                    |
| Musique fonctionnelle              | 1545 | 7,14%             | <b>7%</b>                     |
| Musique pour enfants               | 1766 | 8,16%             | <b>10%</b>                    |

Aujourd'hui, il est crucial pour tous les services Musique de proposer un maximum de nouveautés, de construire des politiques documentaires avec des taux de renouvellement de collections de plus de 10 %, quitte à réduire le nombre global de disques à une masse critique réévaluée. Cela répond à une demande forte des usagers. Nous considérons

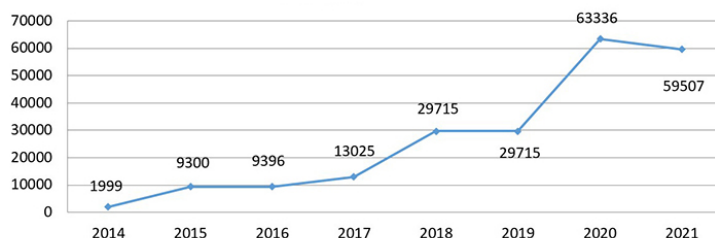
qu'il est ensuite à la charge de toutes les médiathèques départementales de répondre aux besoins concernant le fonds de base ou catalogue de référence et les disques de genres plus pointus. Ainsi, la MD achète tous les disques demandés par les usagers du réseau haut-saônois et les intègre d'office dans ses navettes de réservations (figure 4).

■ **Figure 4. Nombre de prêts de disques dans les médiathèques du réseau (par an)**



Sur un réseau de 24 services Musique de petites bibliothèques, il est pour nous difficile d'offrir à chacun les dernières nouveautés demandées par les usagers. C'est principalement pour cette raison que nous avons mis en place le service d'écoute de musique en ligne musicMe qui permet aux usagers de pouvoir écouter directement les nouveautés grand public très demandées (figure 5).

■ **Figure 5. Nombre d'écoute sur musicMe**



Le fonds numérique est constitué de deux offres principales: écoute au titre ou écoute de radios et playlists thématiques (19 % de la consommation globale). La MD met ainsi en ligne bon nombre de radios thématiques: Noël, programmation de grands festivals estivaux nationaux ou locaux, thématiques liées à l'actualité ou à notre programme d'animations.

## LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE, ACTRICE INCONTOURNABLE DE LA SCÈNE MUSICALE DE LA HAUTE-SAÔNE

La MD anime aujourd'hui une communauté d'amateurs de musique sur toute la Haute-Saône. Inscrite et identifiée comme un acteur incontournable du milieu musical départemental, elle collabore et apporte son soutien à toute la chaîne locale: musiciens et artistes, programmeurs, salles de spectacles, disquaires, associations, bibliothèques, théâtres, festivals, formateurs, compagnies.

Projets et animations sont systématiquement coconstruits avec les forces vives du territoire, les acteurs culturels, éducatifs, sociaux, associatifs locaux.

Cette volonté de diffuser la culture musicale à 360 degrés, en utilisant tous moyens, tous supports, en bonne intelligence avec son environnement permet à ces 24 services

Musique de continuer à rencontrer leur public. Nous sommes persuadés que l'avenir de nos bibliothèques passe par la pérennisation des services Musique. Lieux de mixité et de partage, les services Musique du XXI<sup>e</sup> siècle sont les socles de l'évolution des médiathèques vers le modèle démocratique de tiers-lieux culturels. •

## Chiffres clés 2022 et principales données statistiques

### Réseau

- 24 bibliothèques dans le réseau musique
- 21 proposent Jukebox70 (musicMe), 18 sont couvertes par la Sacem (la MD prenant en charge les droits de diffusion de musique enregistrée pendant les horaires d'ouverture au public pour toutes les médiathèques de son réseau qui en font la demande)

### Budget 2022

- 15 000 euros de budget d'acquisition annuel disques
- 1 774 euros de budget pour l'équipement des disques
- 7 596 euros de budget pour le numérique
- 8 000 euros de budget pour l'animation
- 2 000 euros de budget pour la formation

### Fonds physique

- 21 646 disques à la MD
- 924 disques achetés en 2022
- 320 livres documentaires musicaux pour les adultes et 240 pour les enfants
- 268 livres dans le fonds professionnel Musique

### Matériel d'animation

- 1 malle de petits instruments Fuzeau
- 1 valise d'instruments de musique : trompette, violons 1/8, violon, ukulélé, flûte à bec alto, piano, cajon
- 1 exposition « Instruments et genres musicaux »
- 1 valise d'instruments d'Afrique « Musique d'Afrique sub-saharienne »
- 2 lots de 46 boomwhackers
- 1 console PlayStation 4 dédiée à la musique (Let's sing, Rock Band, etc.)
- 1 valise thématique avec iPad, « La musique au bout des doigts », avec les fiches consacrées à la musique de « la Souris grise »